

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00229

**MARCHE N°2013ASRI227 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT ET EAUX
PLUVIALES DE L'AGGLOMERATION DE SAINT-ETIENNE - DIAGNOSTIC DU
RESEAU INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU SIAMVG - AVENANT N°2**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 juin 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160418-D20160022910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160617

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

MARCHE N°2013ASRI227 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES DE L'AGGLOMERATION DE SAINT-ETIENNE - DIAGNOSTIC DU RESEAU INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU SIAMVG - AVENANT N°2

Le 08 juillet 2013, Saint-Etienne Métropole a notifié au groupement Merlin/Prolog/Réalités Environnement/PMH, un marché relatif au Schéma Directeur Assainissement et Eaux Pluviales de l'agglomération de Saint-Etienne et au diagnostic du réseau intercommunal du SIAMVG pour un montant de :

- pour la part Saint-Etienne Métropole, de 1 038 388,00 € HT dont 10 540,00 € HT pour la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) 1 et 12 000,00 € HT pour la PSE 2,
- pour la part SIAMVG, de 129 408,00 € HT dont 7 378,00 € HT pour la PSE 1.

Il s'agit d'un marché conclu à prix unitaires et forfaitaires.

Un premier avenant n°1 a été notifié le 31 décembre 2014 et a entraîné :

- l'abandon des PSE prévues au marché,
- la suppression d'investigations complémentaires suite à l'analyse du fonctionnement du réseau,
- l'augmentation en nombre de prestations rémunérées à l'unité.

Il a eu pour conséquence une modification des quantités réellement exécutées pour des prestations déjà identifiées au marché :

- pour Saint-Etienne Métropole : tout en restant dans l'enveloppe initiale pour cette part de marché, soit 1 038 388 € HT,
- pour le SIAMVG : en modifiant à la baisse l'enveloppe initiale pour cette part de marché, soit 128 846,00 € HT.

Par la suite, concernant les prestations de Saint-Etienne Métropole, il s'est avéré :

Pour Merlin :

- le nombre plus important d'ouvrages de Saint-Etienne Métropole (900 déversoirs d'orages au lieu de 485, 150 postes de relèvement au lieu de 55) mis en évidence dans l'état initial, à la suite de l'analyse des documents collectés et des rencontres avec les communes, a induit des délais de traitements supplémentaires,
- une rencontre avec les communes le sollicitant a été nécessaire suite à l'envoi du premier programme de travaux concernant la mise en séparatif des réseaux, ce qui n'était pas prévu dans le marché initial.

Le nombre de vacances journalières supplémentaires correspondant est de 22 jours pour un ingénieur.

Pour Prolog, la prestation SIG a nécessité l'intégration d'éléments non prévus initialement dont l'intégration de plusieurs cadastres successifs (2012, puis 2013 et 2014),

Le nombre de vacances journalières supplémentaires correspondant est de 2 jours pour un ingénieur et de 20 jours pour un technicien.

Par ailleurs, le bilan des prestations réellement exécutées (topographie, essais à la fumée...) s'est avéré moins important que prévu.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant n°2 modifiant le marché pour la part concernant Saint-Etienne Métropole :

N°	Prestations	Cout en Euros			Total HT
		Quantités	Unités	PU HT	
SDA 1	SDA - Phase 1 : synthèse de l'existant et état des lieux à l'échelle de l'agglomération. (cf CCTP)				
	total phase 1 HT				93 600
SDA 2	SDA - Phase 2: Reconnaissance et relevé de terrain (cf CCTP)				
SDA 2-1	relevé rejet direct (X,Y,Z précision + ou - 3 cms) milieu découvert - caractérisation	82	km	235	19 270
SDA 2-2	relevé rejet direct (X,Y,Z précision + ou - 3 cms) milieu couvert - caractérisation	7 000	mètre	1	7 000
SDA 2-3	relevé des regards en X, Y, Z TN (précision +ou- 3 cms)	9 529	unité	6	57 174
SDA 2-4	relevé des regards en X, Y, Z TN et fil d'eau (précision +ou- 1cms)	3 680	unité	18	66 240
SDA 2-5	croquis Déversoirs d'orages	456	unité	70	31 920
SDA 2-6	croquis station de relèvement et ouvrages spéciaux	88	unité	80	7 040
SDA 2-7	prestation SIG comprenant: * Données assainissement:				
SDA 2-8	- Formatage données SIG (10 communes)	1	forfait	11 000	11 000
SDA 2-9	- reprise plans de recolement divers (19 communes)	1	forfait	22 250	22 250
SDA 2-10	- plans tous formats pdf, jpg, papier (14 communes)	1	forfait	23 600	23 600
SDA 2-11	* Gestion des données hors réseaux (zonages, rejets, médias)	1	forfait	16 900	16 900
SDA 2-12	* Gestion de projet	1	forfait	10 650	10 650
SDA 2-13	rapport (y compris reproduction)	1	forfait	9 650	9 650
SDA 2-14	comité technique restreint (y compris préparation et déplacement)	1	unité	1 000	1 000
	total phase 2 HT				283 694
SDA 3	SDA - Phase 3: analyse du fonctionnement du réseau par temps sec et par temps de pluie (cf CCTP)				
	total phase 3 HT				198 618
SDA 4	SDA - Phase 4: investigations complémentaires (cf CCTP)				
SDA 4-1	inspections nocturnes	50	km	248	12 400
SDA 4-2	inspections télévisées	0	mètre	1	0
SDA 4-3	essais à la fumée	80 000	mètre	0,3	24 000
SDA 4-4	vérification branchement par test au colorant	0	unité	23	0
SDA 4-5	rapport (synthèse des investigations)	1	forfait	13 200	13 200
SDA 4-6	comité technique restreint (y compris préparation et déplacement)	1	unité	1 000	1 000
SDA 4-7	comité technique élargi spécifique "préconisations pour la gestion des eaux pluviales pour le bassin versant du Gier"	1	unité	1 000	1 000
SDA 4-8	comité de pilotage spécifique "préconisation pour la gestion des eaux pluviales pour le bassin versant du Gier"	1	unité	1 000	1 000
	total phase 4 HT				52 600
SDA 5	SDA - Phase 5: Schéma Directeur EP (cf CCTP)				
	total phase 5 HT				262 400
SDA 6	SDA - Phase 6: Schéma Directeur Eaux Usées (cf CCTP)				
	total phase 6 HT				124 050
SDA/SIAMVG 7-3	Une journée d'intervention pour un technicien	20	forfait	450	9 000
SDA/SIAMVG 7-4	Une journée d'intervention pour un ingénieur	24	forfait	550	13 200
SDA/SIAMVG 7-5	Une journée d'intervention pour un chef de projet		forfait	600	0
SDA/SIAMVG 7-6	Une journée d'intervention pour un directeur de projet		forfait	700	0
	total des phases				1 037 162

Soit un montant total de 1 037 162,00 € HT pour la part de Saint-Etienne Métropole.

La part du marché concernant le SIAMVG, non concernée par cet avenant, reste inchangée.

Au vu des éléments ci-dessus, le montant total du marché est porté de 1 167 234,00 € HT, après avenant n°2, à 1 166 008,00 € HT.

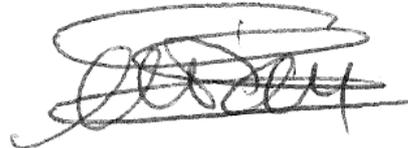
Le marché ayant été attribué par délibération, il appartient au Bureau d'autoriser le Président à signer l'avenant à intervenir.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°2 au marché n°2013ASRI227,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 au marché n°2013ASRI227 conclu avec le groupement Merlin/Prolog/Réalités Environnement/PMH,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget annexe Assainissement de l'exercice 2016 section d'investissement compte 2315 opération 141.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU